

## Comité d'Appel de la FBB

Réunion du: 27 octobre 2015.

Membres: Herman De Wael, Hubert Janssens, Jean-Pierre Lafourcade.

Présents: Guy Polet (BCOBI), Bernard Dehaye (Begijntje)

Excusés: Amélie Gobbe (arbitre), Alain Kaplan (BCOBI), Isabelle Dewasme (Begijntje)

Objet: appel de Begijntje contre la décision de l'arbitre FBB lors du match joué le 17 octobre 2015.

### LES FAITS

Donne 16: (Ouest, EW)

	♠ A J 10 9 6 3		
	♥ 4		
	♦ A 4 3		
	♣ Q J 8		
♠ K 7		♠ 2	
♥ A K Q 5		♥ J 10 9 7 6 3	
♦ 2		♦ K J 10 9 5	
♣ A 9 7 6 4 3		♣ 5	
	♠ Q 8 5 4		
	♥ 8 2		
	♦ Q 8 7 6		
	♣ K 10 2		
West	North	East	South
1♣	1♠	Pass	3♠
Pass	4♠	4NT	Pass
5♣	Dble	5♦	Dble
5♥	All Pass		

Sud appelle l'arbitre après l'entame (♠A) pour faire remarquer qu'Ouest avait nettement hésité sur l'enchère de 3♠. Ouest ne le contredit pas. Le contrat est réalisé.

L'arbitre estime que l'hésitation est prouvée et demande à deux joueurs s'ils enchérissent encore sur 4♠ en Est. Les deux joueurs passent, et l'arbitre juge qu'Est a choisi, entre des alternatives logiques, une enchère qui pourrait être suggéré par l'information illicite.

L'arbitre décide de changer le score en 4♠ par Nord, -1, N/S -50.

Est/Ouest déposent appel.

### LES DEBATS DEVANT LE COMITE D'APPEL

Présents: tous les joueurs sauf Ouest et Nord.

Est conteste l'hésitation. Il n'a rien remarqué, et il n'aurait pas enchéri s'il avait remarqué une quelconque hésitation. Est fait remarquer que c'est Sud qui a appelé l'arbitre, alors que cela devrait être Nord si ce dernier avait perçu une hésitation. On peut en déduire que Nord n'a rien remarqué d'anormal.

Sud conteste que ce règlement existe encore au niveau international. Il explique ce qu'Ouest a fait après son enchère de 3♠ (qu'il a fait sans délai): elle a mis ses cartes dans la table et a réfléchi pendant, selon lui, une minute. Il a appelé l'arbitre aussitôt que le mort s'est étalé et Ouest n'a pas contesté.

Est raconte que l'arbitre n'est jamais revenu demander aucune question, mais est simplement venue avec le résultat de l'arbitrage. Vu que c'était la dernière donne de la journée, il n'a pas contesté mais a posé appel tout de suite.

### LA MOTIVATION DE LA DECISION

Le comité d'appel estime que l'arbitrage était correct, si l'hésitation est considérée comme prouvée.

La main d'Ouest vaut une certaine réflexion. Le comité d'appel est convaincu qu'Ouest n'a pas pu passer dans la foulée et qu'il y a eu une certaine hésitation (courte ou longue), bien compréhensible d'ailleurs.

Mais l'action de Nord est étrange. A aucun moment, il ne fait savoir que lui, a constaté une hésitation. Il aurait pu le faire lorsqu'Est a déclaré 4SA, réservant ses droits au vu d'une hésitation qu'il aurait perçue, avec ou sans appel à l'arbitre. Il aurait pu aussi s'ajouter à l'appel à l'arbitre de son partenaire.

D'autre part, les actions d'Ouest sont bien compréhensibles: elle doit jouer un contrat, et elle ne prend pas le temps de contester une hésitation que, probablement elle a quand même faite. Est/Ouest n'ont en fait pas eu la possibilité de contester l'hésitation en face de l'arbitre.

En plus, il faut donner un peu de valeur à la parole d'Est qui dit qu'il n'aurait pas enchéri s'il avait perçu une hésitation. Est doit savoir que son action ne sera pas admise s'il est jugé en possession d'informations illicites. Son enchère n'est pas sans risque, et tout bon résultat serait renversé en arbitrage. Est justifie aussi son enchère par le fait que Nord n'a pas enchéri 4♠ dans la foulée, suggérant une main moyenne et non pas hyper riche en points.

Pour ces raisons, le comité d'appel estime qu'il n'est pas prouvé que le délai a été perçu du côté Nord/Est de l'écran. Un membre propose de ponderer le score, mais la majorité du comité est d'avis qu'Est n'a pas reçu d'information illicite.

Est est donc libre de faire ce qu'il veut et le résultat obtenu à la table sera maintenu.

Le résultat est retourné à 5♥ joué par Ouest, juste fait, NS -650. 12 IMP pour Begijntje, qui perd la rencontre par 31-22 ou 12,55 – 7,45.

La caution est remboursée.

Pour le Comité d'Appel de la FBB,  
Herman De Wael,  
Président ad interim